



PROCÈS-VERBAL N°5

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : jeudi 03 avril 2025

Présent(s) : M. Alain DESOEUVRES, Président de la CRTIS

Mrs Jean-Claude CLOUVET et Salvador GARCIA (18), Frédéric LEZIN (28), Jean Pierre MASSON (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Éric JOUBERT, Gilbert BECU (45), Guy MALBRAND et Jean Paul MARCHAL (FAFA).

Excusé(s) : Frédéric DEMAY (28)

Assistent : Mme Cindie HUDE, Assistante de Direction.

INFORMATION :

La CRTIS présente ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur DROUULT Dominique, membre de la CDTIS du District d'Indre-et-Loire, suite à son décès et apporte son soutien à la CDTIS 37.

IMPORTANT :

Adresse mail CRTIS : terrains@centre.ff.fr ou guymalbrand@sfr.fr

Glossaire :

- **CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives**
- **CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives**
- **CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives**
- **AOP : Arrêté d'Ouverture au Public**
- **PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité**
- **AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum**
- **SYN : terrain synthétique**
- **PN : Pelouse naturelle**
- **M² HS : surface hors sanitaire**
- **API : Avis préalable installation**
- **APE : Avis pour éclairage**

CONTRÔLE DES PELOUSES DE T1 À T3 ... 105 X 68

Ce contrôle est exigé tous les 5 ans à partir de T3 fonction :

- Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- Pour un changement de pelouse ou moquette
- Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation.

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementation 2021. Il y va des finances de vos communes

Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.

PRENDRE NOTE :

- **Référents « Aire de jeu » :**
 - Jean Paul MARCHAL : jpfmarchal@orange.fr
 - Alain DESOEUVRES : adesoeuvres@centre.fff.fr
- **Référents « Eclairage » :**
 - Eric JOUBERT : ejoubert@loiret.fff.fr
 - Guy MALBRAND : guymalbrand@sfr.fr

RETOUR CFTIS des Classements validés et informations :

La C.F.T.I.S. confirme en date du 20/02/2025, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°4 du 04/02/2025.

DEOLS - STADE JEAN BIZET 1 - NNI 360630101

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 19/03/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 19/03/2030.

ORLEANS - STADE DE LA SOURCE - NNI 452340101

Cette installation est classée en Niveau Travaux (T2 PSH) jusqu'au 31/03/2025.

Elle attire l'attention sur le fait que la liaison doit être entièrement sécurisée jusqu'à la sortie des vestiaires et fixée solidement.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T2 PSH jusqu'au 20/03/2030.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST MARTIN D AUXIGNY - COMPLEXE SPORTIF SALLE CATHY MELAIN - NNI 182239901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 13/03/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Clouvet et Garcia du 17/03/2025
- PV CdS du 12/05/2022 pour 636 personnes assises
- **Fournir AOP spécifiant : places assises et places debout**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/04/2035.

1.2 Confirmation de classement

JOUET SUR L AUBOIS - STADE MARCEL LAURENT 2 - NNI 181180102

Cette installation est classée en niveau A8 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 25/03/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 03/04/2035.

JOUET SUR L AUBOIS - STADE MARCEL LAURENT 1 - NNI 181180101

Au regard des documents transmis, la CRTIS informe que le dossier est **incomplet. Cette demande sera traitée une fois le dossier complété.**

VIERZON - Stade Jean Pierre Pietu 2 - NNI 182790302

Cette installation est classée en niveau A8 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 28/02/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mrs Clouvet et Garcia du 28/02/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 03/04/2035.

VIGNOUX SUR BARANGEON - COMPLEXE SPORTIF COLETTE BESSON1 - NNI 182810101

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 14/03/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Clouvet et Garcia du 14/03/2025
- AAC du 14/03/2025 pour 299 personnes signée du maire
- Plan des vestiaires

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/04/2035.

VIGNOUX SUR BARANGEON - COMPLEXE SPORTIF COLETTE BESSON2 - NNI 182810102

Cette installation est classée en niveau T7 jusqu'au 23/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 14/03/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Clouvet et Garcia du 14/03/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 03/04/2035.

MARMAGNE - STADE DES BULLES 1 - NNI 181380101

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 11/03/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Clouvet et Garcia du 11/03/2025
- AAC du 11/03/2025 pour 60 personnes signé du maire
- Plan des vestiaires

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

LUNERY - STADE MUNICIPAL - NNI 181330201

Cette installation est classée en niveau T4 jusqu'au 23/01/2024.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 04/11/2024 et du document suivant :

- Visite de Mrs Clouvet et Garcia du 25/10/2023 montrant de nombreux travaux à faire afin de maintenir un niveau T5 minimum.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 03/04/2035.

VIERZON - Stade Jean Pierre Pietu 1 - NNI 182790301

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 01/04/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 28/02/2025 suite à des travaux de sécurisation et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Clouvet et Garcia du 28/02/2025
- Arrêté municipal concernant le passage
- AAC du 28/02/2025 pour 299 personnes signé du maire

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/04/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

SAINT GERMAIN DU PUY – STADE HENRI LUQUET – NNI 182130101

- Reçu AOP du 23/02/2012 comportant le nombre de personnes admises (tribune : 150 assises et 1000 en pourtour) sur ce stade.

MARMAGNE – STADE DES BULLES – NNI 181380102 et 0103

- Ces installations sont classées en niveau A8
- La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une mise en sommeil au 11/03/2025.

BOURGES – STADE DES GRANDS BEAUREGARDS – NNI 180330601

- Reçu contrôle des équipements (Buts, etc) par SPORTEST du 18/11/2024.
- Pris note.

BOURGES – STADE DE LA ROTTEE – NNI 180330302

- Demande de création d'éclairage E4 / E5 transmis à la CFTIS pour avis

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CHARENTON DU CHER - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 180520102

Au regard des documents transmis, la CRTIS informe que le dossier est **incomplet. Cette demande sera traitée une fois le dossier complété.**

BOURGES - STADE GRANDS BEAUREGARDS - NNI 180330601

Cet éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Clouvet et Garcia du 21/01/2025 :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 82 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,44
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.75

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS référence le classement de cet éclairage uniquement pour les entraînements.

CHARENTON DU CHER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 180520101

Cet éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/02/2024 (**Pas d'APE demandé**).
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Messieurs Dhorbait et Faillat du 21/02/2024 :
- Type de sources : **Autre ?**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 lux (**150 mini pour E6**)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,17 (**0,40 mini pour E6**)
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.33 (**0,60 mini pour E6**)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut faire le classement de cet éclairage.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ST GERMAIN DU PUY - STADE HENRI LUQUET - NNI 182130101

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 06/12/2024.

La Commission prend connaissance d'une demande de changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Clouvet et Garcia du 10/02/2025

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,55
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.82

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/04/2027.

2.4 Avis préalable

BOURGES - STADE DE LA ROTTÉE 2 - NNI 180330302

Cet éclairage est une création.

L'étude photométrique du 24/03/2025 transmise à la CFTIS pour étude suite à un problème de lignes à haute tension :

- Dimensions de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
- Implantation : 2 x 1 mât latérale + derrière les lignes de but à l'extérieure de la surface de réparation
- Hauteur minimale des projecteurs : 22 m
- Nombre et type des projecteurs : 20 projecteurs LED (5 / mât)
- Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 69°
- Température de couleur des projecteurs (Kelvin) = 5700
- Indice de rendu des couleurs des projecteurs : Irc = 70
- Facteur de maintenance : 1
- Eblouissement maximal (Glare rating) : GrMax = 49
- Eclairage horizontal Moyen théorique : EhMoy = 429 Lux
- Uniformité horizontale (EhMin/EhMax) théorique : U1h = 0.64
- Uniformité horizontale (EhMin/EhMoy) théorique : U2h = 0.89
- Eclairage théorique de la zone de sécurité (point bis) : Conforme

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

La CRTIS soulève un point de réflexion : un E4 sur une aire de jeu inférieure à 105 x 68 (Installation classée en T6 et sera de ce fait, bloquée en cas de changement de niveau). Cet équipement ne pourra être utilisé qu'en D2 maximum.

La CRTIS émet un Avis Préalable Eclairage favorable pour un classement en niveau E4 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

DREUX - STADE MARIA MONTESSORI 1 - NNI 281340201

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 17/12/2024.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 18/12/2024 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mr Taillard et Mme Diard du 05/12/2024 revu sur site et montrant des incohérences sur ce dernier (Non noté vestiaires reliés par les douches, etc).
- AAC du 27/01/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 04/02/2035.

Cet équipement ne peut recevoir une équipe de D1 ou plus.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BROU – STADE DE LA SALLE DES SPORTS – NNI 280610201

- AAC du 03/03/2025 pour 299 personnes signée du maire dont 35 en tribune assises (3 PMR).
- Pris note.

MAINVILLIERS – STADE DE LA BILTERIE - NNI 282290102

- Rapport d'arbitre sur le tracé de l'aire de jeu SYN.
- La CRTIS demande que le tracé soit revu soit avec de la peinture ou tout autre procédé avant la prochaine rencontre officielle.

LUCE – STADE DES PETITS SENTIERS – NNI 282180301

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 22/10/2024 en attente des tests in situ (PV du 11/07/2024) en attente des tests in situ (PV du 11/07/2024).

- Tests in situ C2S reçu le 23/03/2025.

La CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST GEORGES SUR EURE - STADE JEAN LEROY 1 - NNI 283370101

Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 06/04/2025 (APE modifié sans accord CRTIS).

1/ Dossier étude photométrique **CEPHEE AAALUX** du **14/11/2023** reçu le **19/02/2025** :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 16 LED
- Projecteur : AAAlux WS2707 et 2507
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 42
- Température de couleur : 5000 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 271 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,79
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,86

2/ La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 suite au passage en LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/02/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Bambier du 18/02/2025
- Type de sources : LED
- > Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 285 lux
- > U1h (EhMin/EhMax) : 0,61
- > U2h (Ehin/EhMoy) : 0.78

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 03/04/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

TERMINIERS - STADE ROGER RENARD - NNI 283820101

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 22/11/2020.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 13/02/2025 pour modification de iodures métalliques en éclairage en E6 LED et des documents suivants :

1/ Une étude photométrique **CEPHEE** pour **E6 LED** en date du 07/03/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 17m Lb et 6m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : AAA-LUX WS230 /2025/220
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46
- Température de couleur : 5000 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 162 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,54
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,73

2/ Devis ERS MAINE du 21/02/2025

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

PRUNIERS - STADE MUNICIPAL - NNI 361690101

Cette installation est classée en niveau T6 travaux jusqu'au 01/10/2024 (API du 31/08/2022).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 17/01/2025 suite à la création de vestiaires avec FAFA et du document suivant :

- Rapport de visite de Mrs Masson et Aubard du 28/01/2025
- AAC du 29/03.2025 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/04/2035.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

VAL FOUZON – STADE MARCEL BOUQUIN - NNI 362290101

- Courrier de la CDTIS, validé par la CRTIS sur un refus de classement d'un éclairage dédié à la compétition officielle.
- Dossier suivi par Mr Masson, Président CDTIS 36.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

VINEUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 362470101

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 08/06/2024.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/10/2024.

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Masson et Aubard du 18/03/2025 :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 141 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.63

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/04/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

REIGNAC SUR INDRE - STADE MUNICIPAL - NNI 371920101

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 17/02/2025 et du document suivant :

- Visite de Mr Freulon du 17/02/2025 notant des bancs joueurs de 1m90
- **Demande de réactualiser une AAC ou AOP**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/04/2035.

LIMERAY - Stade Marcel Guisguilert - NNI 371310101

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 04/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 25/02/2025 et du document suivant :

- Visite de Mr Freulon du 25/02/2025 notant non clos
- **Demande de réactualiser une AAC ou AOP**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/04/2035.

CHAMBRAY LES TOURS - STADE DU BREUIL 5 - NNI 370500105

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 13/09/2024 (Mise à dispo > 13/09/2014).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 SYN du 18/02/2025 et du document suivant :

- Visite de Mr Freulon du 18/02/2025
- AOP pour 299 personnes du 07/11/2014
- **Fournir tests in situ**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 01/06/2025.

ST ANTOINE DU ROCHER - STADE JEAN PINON - NNI 372060101

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 17/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 25/02/2025 et du document suivant :

- Visite de Mr Freulon du 25/02/2025 notant non clos
- AOP du 27/02/2025 pour 299 personnes signée du maire

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/04/2035.

NEUILLE PONT PIERRE - STADE MUNICIPAL - NNI 371670101

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 17/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 11/02/2025 et du document suivant :

- Visite de Mr Mauzaufroy du 11/02/2025
- **Demande de réactualiser une AAC ou AOP**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

COURCAY - STADE MUNICIPAL - NNI 370850101

Cette installation est classée en niveau T6, puis mis inactif.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 17/02/2025 et du document suivant :

- Visite de Mr Freulon du 17/02/2025 notant une demande de classement en T7
- **Demande de réactualiser une AAC ou AOP**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 03/04/2035.

POCE SUR CISSE - STADE LÉON PETIZON - NNI 371850101

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 27/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 17/03/2025 et du document suivant :

- Visite de Mr Freulon du 17/03/2025 notant : **non clos.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/04/2035.

NEUILLE PONT PIERRE - Espace Marine Cottereau - NNI 371670201

Cette installation est une création SYN (Mise à dispo le 01/03/2025).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 20/02/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mrs Freulon et Mauzaufroy du 20/02/2025 notant des travaux de sécurisation vestiaires / aire de jeu en cours du fait de la distance entre le gymnase / aire de jeu via un parking.
- Tests in situ de Labo Des Sols du 03/03/2025.
- **Demande AAC ou AOP.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN travaux jusqu'au 01/08/2025.

1.4 Avis préalable

CHANCAY - STADE MUNICIPAL - NNI 370520101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 22/04/2025.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 13/02/2025 pour un arrosage intégré et des documents suivants :

- Lettre d'intention du 13/02/2025 signée du maire
- Plan de situation
- Etude de Ets Terideal avec plan d'arrosage, arroseurs Rain Bird série 8005

La C.R.T.I.S. attire l'attention sur :

- Sur la demande à passer à 105 x 68 en cas d'accession
- Le positionnement des regards d'électrovannes >> dos main courante, coté spectateurs
- Sur le contrôle de la rétractation des arroseurs en mode fermé
- Sur la non prise en compte du système de pompage

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour cet arrosage intégré. Un contrôle sera effectué, une fois les travaux terminés.

1.5 Affaires diverses

CHINON – STADE DE LA PLAINE DES VAUX – NNI 370720101

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 11/04/2028.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour passage de PN en SYN, avec pour objectif le classement Football de l'installation en Niveau T2 SYN, l'utilisation en rugby et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 12/11/2024
- Lettres d'intention du 10/10/2024 et 17/12/2024 signée du maire en précisant utilisation Foot / rugby / matchs de jeunes
- CCTP avec lot SYN et lot éclairage
- Plan de situation et de masse du terrain
- La CRTIS prend note du projet et du contenu existant

Au regard du classement actuel et des documents transmis, la CRTIS transmet à la CFTIS. Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CRTIS.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CHAMBRAY LES TOURS - STADE DU BREUIL 5 - NNI 370500105

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 06/04/2025.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/02/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Just et Freulon du 18/02/2025
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 145 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,46
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/04/2027.

NEUILLE PONT PIERRE - Espace Marine Cottereau - NNI 371670201

Cette installation est une création E6 (Mise à dispo le 01/03/2025).

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Mazaufroy du 20/02/2025 :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 175 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,48
- 2h (Ehin/EhMoy) : 0.66

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/04/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

NAZELLES NEGRON - STADE DE LA GRANGE ROUGE 2 - NNI 371630102

Cet éclairage n'est pas classé.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du **14/03/2023** pour modification de iodures métalliques en éclairage en E6 LED et des documents suivants :

1/ Une étude photométrique ECLATEC pour E6 LED en date du 07/03/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 17m Lb et 4 et 3m50 LT

- Hauteur minimum de feu : 15m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : KERIS 6 ASY
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni
- Température de couleur : 5700 k
- Facteur de maintenance : non fourni
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 166 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,35 (**Mini 0,40 pour E6**)
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,63

2/ Devis CITEOS du 07/03/2024.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED.

CHINON - STADE DE LA PLAINE DES VAUX 1 - NNI 370720101

Cette installation est classée en niveau E6 jusqu'au 03/10/2026.

Cet éclairage est une création.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 12/11/2024 pour changement de niveau d'éclairage en E5 LED et des documents suivants :

1/ Une étude photométrique **SCHREDER** pour **E5 LED** en date du 10/12/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 16 LED
- Projecteur : Briteline Gen 2
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44
- Température de couleur : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 258 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,63
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,85
- Points bis conformes

2/ Plan de l'aire de jeu

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PARCAY MESLAY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 371790101

Cet éclairage est une création.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 31/01/2025 pour éclairage en E6 LED et des documents suivants :

1/ Une étude photométrique **SIGNIFY** pour **E6 LED** en date du 05/04/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m Lb et 4 et 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : BVP 528 T35
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,6
- Température de couleur : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 175 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,55
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,76

2/ Photo de l'aire de jeu

La CRTIS attire l'attention sur un éventuel changement de niveau de classement de l'installation (passage de l'aire de jeu à 105 x 68).

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BLOIS - Gymnase Lycee Robert Badinter - NNI 410189910

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du proviseur, Mr Jérôme Lauxire, d'un classement niveau Futsal 3 du 05/03/2025 et des documents suivants :

- **Rapport de visite à fournir**
- Visite du 14/01/2025 de Mrs Fournillon et Thénot
- Mail du 19/03/2025 de Mr Willy Brousse (ac-orleans-tours.fr) pour moins de 200 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/04/2035.

1.2 Confirmation de classement

VENDOME - STADE DES MAILLETES - NNI 412690201

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 10/10/2025 (Mise à dispo le 17/11/2015).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 17/03/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mrs Fournillon et Lucas du 13/03/2025
- AOP du 17/11/2015
- **Fournir tests in situ avant le 01/06/2025**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 SYN prov jusqu'au 01/06/2025.

VENDOME - GYMNASSE DES MAILLETES - NNI 412699908

Cette installation est classée en Futsal 4 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4 du 17/03/2025 et des documents suivants :

- Visite du 13/03/2025 de Mrs Fournillon et Lucas
- AOP du 14/02/2008

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 03/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

VENDOME - GYMNASSE DES AIGREMONTS - NNI 412699902

Cette installation est classée en Futsal 4 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 17/03/2025 et des documents suivants :

- Visite du 13/03/2025 de Mrs Fournillon et Lucas
- AOP du 03/11/2005

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/04/2035.

VENDOME - GYMNASSE AMPÈRE - NNI 412699901

Cette installation est classée en Futsal 4 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 17/03/2025 et des documents suivants :

- ü Visite du 13/03/2025 de Mrs Fournillon et Lucas
- ü AOP du 16/03/2009

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/04/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BLOIS - STADE DES ALLÉES JEAN LEROI - NNI 410180101

- Envoi d'un courrier de la CRTIS au propriétaire de la Mairie de Blois en date du 21/02/2025, les informant des installations pouvant être utilisées en terrains de repli, le temps des travaux.

FOUGERES SUR BIEVRE – STADE MUNICIPAL - NNI 410920101

- Visite CDTIS et CRTIS pour changement de niveau vers T5 (sécurisation)
- Vestiaires conformes + aire de jeu 100 x 60 – ensemble clos
- Courrier au propriétaire : avec listing travaux à réaliser

CHATILLON SUR CHER – STADE DES PINS - NNI 410430101

- Visite CDTIS et CRTIS pour changement de niveau vers T5 (sécurisation)
- Vestiaires conformes + aire de jeu 105 x 63 – ensemble clos
- Courrier au propriétaire : avec listing travaux à réaliser

ROMORANTIN LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE – NNI 411940101

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 18/03/2025 pour réhabilitation d'un bâtiment en club house et lieu de vie en gestion club Sologne Olympique Romorantin et des documents suivants :

- Lettre d'intention signée du club en date du 21/03/2025
- Plan du projet (Environ 96m² avec point d'eau)
- Plan de situation

La CRTIS émet un avis favorable techniquement et vis-à-vis du cahier des charges du FAFA (Demande club prise en TTC).

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VENDOME - GYMNASSE DES MAILLETES - NNI 412699908

Cet éclairage est une création.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau EFutsal 3 du 17/03/2025 et des documents suivants :

- Contrôle d'éclairage du 14/01/2025 pour EFutsal 3 – résultats : 338 lux – 0,73 et 0,86 (LED).

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/04/2029.

BLOIS - Gymnase Lycee Robert BadinteR - NNI 410189910

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du proviseur, Mr Jérôme Lauxire, d'un classement niveau EFutsal 3 du 05/03/2025 et des documents suivants :

- Contrôle d'éclairage du 14/01/2025 pour EFutsal 3 – résultats : 584 lux – 0,69 et 0,85

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/04/2029.

VENDOME - GYMNASSE AMPÈRE - NNI 412699901

Cet éclairage est une création.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau EFutsal 3 du 17/03/2025 et des documents suivants :

- Contrôle d'éclairage du 14/01/2025 pour EFutsal 3 – résultats : 758 lux – 0,79 et 0,86 (IM)

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/04/2029.

2.2 Confirmation de classement

SELLES ST DENIS - STADE CHRISTOPHE BEDARD 2 - NNI 412410102

Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 04/10/2024 (APE DU 18/10/2024).

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/02/2025.

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Clerc du 03/02/2025 :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 110 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,27
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.47

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E7 LED jusqu'au 03/04/2029.

CHEMERY - STADE MARY CHEVY 1 - NNI 410490101

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 03/12/2026 (APE du 21/01/2025).

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, passage en LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2025.

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin du 18/02/2025 :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 206 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.75

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/04/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

VENDOME - GYMNASSE DES AIGREMONTS - NNI 412699902

Cette installation est classée en Futsal 4 jusqu'au 06/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau EFutsal 3 du 17/03/2025 et des documents suivants :

- Contrôle d'éclairage du 14/01/2025 pour EFutsal 3 – résultats : 442 lux – 0,41 et 0,54 (IM)

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/04/2029.

2.4 Avis préalable

NOYERS SUR CHER - STADE ROBERT BIGOT 1 - NNI 411640101

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 03/10/2026.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 19/03/2025 pour modification de iodures métalliques en éclairage en E6 LED et des documents suivants :

Une étude photométrique **LUMOSA** pour **E6 LED** en date du 31/01/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 16m Lb et 11 et 13m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 64 LED
- Projecteur : CSX60 - 40 et 25°
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 156 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,48
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,74

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST AMAND LONGPRE - Stade Jean claude Héry 1 - NNI 411990101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 03/10/2026.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 17/03/2025 pour modification de iodures métalliques en éclairage en E6 LED et des documents suivants :

Une étude photométrique **SCHREDER** pour **E6 LED** en date du 01/10/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 15m Lb et 3m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Briteline Gen 2
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44
- Température de couleur : 5700 k
- Facteur de maintenance : **1**
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 161 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,51
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,76

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

POILLY LEZ GIEN - GYMNASE DES CLORISSEAUX - NNI 452549901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 04/10/2024 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mr Joubert du 05/09/2024 notant pas de vestiaire « arbitres » (**Voir si protection des montants de charpente en place**)
- AAC du 24/02/2025 pour 276 personnes dont 150 assises

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 03/04/2035.

EPIEDS EN BEAUCE - GYMNASE JEAN CHESNEAU - NNI 451349901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 13/03/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mr Joubert du 13/03/2025
- AAC du 13/03/2025 pour 100 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/04/2035.

ARTENAY - GYMNASE MUNICIPAL - NNI 450089901

- Demande de classement non signée par le propriétaire.

Au regard des documents transmis, la CRTIS informe que le dossier est incomplet. Cette demande sera traitée une fois le dossier complété.

ORLEANS - Gymnase Pierre desseaux - NNI 452349918

Au regard des documents transmis, la CRTIS informe que le dossier est incomplet. Cette demande sera traitée une fois le dossier complété.

1.2 Confirmation de classement

CHALETTE SUR LOING - STADE GASTON MAILLET - NNI 450680401

Cette installation est classée T5 jusqu'au 10/12/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement pour un niveau T5 du 14/03/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mr Joubert du 18/03/2025
- AAC du 18/03/2025 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/04/2035.

EPIEDS EN BEAUCE - STADE MUNICIPAL - NNI 451340101

Cette installation est classée T7 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement pour un niveau T7 du 13/03/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mr Joubert du 13/03/2025
- AAC du 13/03/2025 pour 250 personnes

La CRTIS propose de faire une étude vestiaires sur l'existant afin d'atteindre le niveau T6 minimum :

- Fournir plan vestiaires cotés

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 03/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

NANCRAY SUR RIMARDE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 452200101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 30/06/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement du propriétaire d'un classement pour un niveau T5 du 14/02/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mr Joubert du 07/06/2023 notant la sécurisation demandée par la CRTIS et mise en place
- Arrêté municipal concernant la voie d'accès du 04/02/2025 **(Cet arrêté devra être affiché à l'entrée de cette installation)**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/04/2035.

CHALETTE SUR LOING - STADE AUGUSTE DELAUNE - NNI 450680301

Cette installation est classée T4 jusqu'au 13/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement pour un niveau T5 du 14/03/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mr Joubert du 13/03/2025 montrant des travaux

- AAC du 13/03/2025 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN travaux jusqu'au 01/06/2025.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

Match R2 – Malesherbes SC / Vierzon FC3 du 16/03/2025, STADE LA FONTAINE à JOIGNEAU – NNI 451910102

- Rapports de Mrs Olivier Bernard Bruls, observateur d'arbitre et Nadhir Rafrafi, Délégué sur : la liaison vestiaires / aire de jeu et diverses remarques et un courrier émanant de la CRTIS.

1/ Equipement classé T6 SYN jusqu'en 2028 (peut être utiliser en repli en cas d'impraticabilité ou protection de la surface de jeu du 0101 sur accord de la Commission des Championnats Ligue).

2/ Pour rappel aux règlements 2021 :

La R2 peut évoluer sur un équipement minimum T5 ou à titre exceptionnel (motifs ci-dessus) sur un T6 SYN. (Obligation T3 à partir de R1).

- La liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu n'est pas exigée, recommandée (Art. 6.5)
- Le parking sécurisé en liaison directe vestiaires n'est que recommandé (Art 6.4)
- Le local antidopage ou l'infirmerie / antidopage ne sont que recommandés (Art 4.10 et 4.11)

3/ Courrier de la CRTIS. Le président répondra sur ce sujet.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BOYNES - COMPLEXE SPORTIF - NNI 450500101

Cet éclairage n'était pas classé (APE du 15/01/2024).

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7, passage en LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 27/02/2025 :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 98 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,33
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.57

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 03/04/2029.

2.2 Confirmation de classement

FLEURY LES AUBRAIS - STADE FERNAND SASTRE - NNI 451470101

Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 30/08/2024.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5, passage en LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/03/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Joubert du 04/03/2025 :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 299 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.73

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 03/04/2029.

DAMPIERRE EN BURLY - STADE JACQUES DE GANAY 2 - NNI 451220102

Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 17/01/2021.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Joubert du 06/03/2025

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 104 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,20
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.40 (**Limite classement E7**)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 03/04/2029.

ORLEANS - STADE DE LA SOURCE 3 - NNI 452340103

Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 09/02/2024.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Joubert du 08/11/2021

Au vu des résultats photométriques en date de 2021, la CRTIS refuse le classement de cet éclairage.

ST JEAN LE BLANC - STADE LIONEL CHARBONNIER 2 - NNI 452860102

Cet éclairage est classé en niveau E6 LED jusqu'au 06/04/2025.

Suite à une erreur sur la date de fin de classement, la CRTIS met à jour le classement au niveau E6 LED jusqu'au 06/04/2027.

DAMPIERRE EN BURLY - STADE JACQUES DE GANAY 1 - NNI 451220101

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 17/01/2021.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 06/03/2025 :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,60
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.75

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS confirme le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/04/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ORLEANS - STADE ANDRÉ JANCOU - NNI 452340501

Demande de classement non signée par le propriétaire.

Au regard des documents transmis, la CRTIS informe que le dossier est **incomplet. Cette demande sera traitée une fois le dossier complété.**

DRY - STADE MUNICIPAL1 - NNI 451300101

- Demande de classement non signée par le propriétaire.

Au regard des documents transmis, la CRTIS informe que le dossier est **incomplet. Cette demande sera traitée une fois le dossier complété.**

2.5 Affaires diverses

